

Commune de MAILLY-RAINEVAL**PROCÈS-VERBAL**
de la réunion du Conseil Municipal
de MAILLY-RAINEVAL

Séance ordinaire du 17 février 2026

Convocation : le 10 février 2026**Affichage** : le 24 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

Présents : Mesdames Carole CHARLES, Linda HOREMANS, Tatiana VIALLANEIX et Messieurs Xavier FAUVEL, Philippe GOBLET, Francis MOURIER, Vincent RICHARD, Alexandre SOMMER, Christophe TAHON.

Représenté(e)s : M^{me} Emmanuelle FIRMIN par M. Francis MOURIER.

Excusé(e)s : M. Gilles BRULÉ.

Secrétaire de la séance : M^{me} Linda HOREMANS.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 27 Janvier 2026 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h15.

Délibération 02.2026 : Approbation du Compte Financier Unique 2025.**M. Philippe GOBLET, Premier adjoint, expose**

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le CFU 2025 avant le 30 juin 2026. Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget principal défini comme suit :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	238 586,53	135 104,68	373 691,21
	Recettes réalisées (1)	B	91 893,41	160 035,40	251 928,81
	Restes à réaliser	C	26 341,88	0,00	26 341,88
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	262 158,57	321 473,68	583 632,25
	Dépenses réalisées (1)	E	150 829,73	153 288,74	304 118,47
	Restes à réaliser	F	111 328,84	0,00	111 328,84
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-58 936,32	6 746,66	-52 189,66
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	23 572,04	186 369,00	209 941,04
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-35 364,28	193 115,66	157 751,38
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-84 986,96	0,00	-84 986,96
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-120 351,24	193 115,66	72 764,42

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L2121-31 relatif au compte administratif et au compte de gestion,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, notamment son article 9 modifié par l'article 48 du décret 92- 125 du 6 février 1992,

Vu les budgets primitif et décisions modificatives de l'exercice 2025,

Vu le CFU 2025 du budget principal de la commune de Mailly - Raineval, et son rapport de présentation,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le Conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Philippe GOBLET, Premier adjoint, pour le vote du compte financier unique,

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, hors de la présence de Monsieur le Maire :**

- adopte le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Mailly - Raineval.

Adopté à l'unanimité par 8 pour, 0 contre et 0 abstention.

Délibération 03.2026 : Affectation de résultat Commune – Exercice 2025.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats du CFU 2025 de la Commune. Ils peuvent se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTE À RÉALISER 2025	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2025
INVESTISSEMENT	23 572,04 €	0.00 €	- 58 936.32 €	RAR Dépenses	84 986.96 €	- 120 351.24 €
				111 328.84 €		
				RAR Recettes		
				26 341.88 €		
FONCTIONNEMENT	221 235.41 €	34 866.41 €	6 746.66 €	RAR Dépenses		193 115.66 €
				RAR Recettes		
TOTAL	244 807.45 €	34 866.41 €	-52 189.66€	RAR Dépenses	84 986.96 €	72 764.42€
				111 328.84 €		
				RAR Recettes		
				26 341.88 €		

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux affectations de résultats suivantes :

↪ Affectation (compte 1068)	120 351.24 €
↪ Excédent reporté de fonctionnement (compte 002)	72 764.42 €
↪ Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)	35 364.28 €

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité**, l'affectation pour le budget 2026.

Tours de garde des élections municipales 2026 :

Élections Municipales– Dimanche 15 Mars 2026		
8h00-10h30	Alexandre SOMMER	Francis MOURIER
10h30-13h00	Emmanuelle FIRMIN	Linda HOREMANS
13h00-15h30	Tatiana VIALLANEIX	Gilles BRULÉ
15h30-18h00	Florentine TILLIE	Christophe TAHON

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Fait à Mailly-Raineval,
Le 20 février 2026